Dispositif soutenu et financé par la Région Hauts-de-France

Contrat de filière ovine

Ovins lait & Caprins

Année 2023

Aide aux petits investissements

Objectifs :

- Assurer la pérennité d'une production **de lait d'origine ovine et caprine** au niveau régional avec des exploitations qui doivent assurer un revenu correct aux éleveurs et assurer une part plus importante dans l'approvisionnement local pour conforter la filière.
- Améliorer les conditions de travail des producteurs et les conditions de bien-être des animaux
- Permettre à un maximum d'éleveurs ovins & caprins lait d'avoir un accès aux aides sur les investissements, du fait des difficultés d'accès au dispositif PCAE (type investissement non finançable, minimum d'investissement, complexité du dossier, ….)

Les bénéficiaires

- Les éleveurs dont le siège d'exploitation est situé dans les Hauts-de-France
- Etre assujetti à la MSA : exploitant à titre principal ou secondaire
- Etre âgé de moins de 70 ans
- Disposer d'un cheptel de races reconnues de type lait

L'éleveur devra s'engager à :

- Etre suivi en appui technique au minimum pendant 3 ans : GTE, audit productivité, contrôle de performance, ou étude ou suivi de projet de création ou développement de troupeau
- Détenir au minimum 30 femelles de plus de 6 mois (déclarées à l'ERE).
- Ne pas avoir sollicité d'aide PCAE ou Pass'Agri filière pour le même objet.
- Un seul dossier finançable par an, Un nouveau dossier peut être déposé l'année suivante si la première demande est clôturée.

L'aide régionale entrant dans le cadre des aides de minimis

Investissements éligibles :

Les catégories d'investissements vont permettre de répondre à différentes problématiques : améliorer les conditions de travail des éleveurs, le bien-être animal, les conditions de logement des animaux, l'amélioration du pâturage et développer les activités de vente directe.

- **Contention :** cornadis, cage retournement, barrières de contention, barrières mobiles.
- **Sanitaire :** pédiluve, baignoire, sécateur a onglons électronique, tondeuse, écorneur, bac d'équarrissage, cloche de cadavre.
- **Logement bâtiment** : auges, mangeoires, nourrisseurs, abreuvoirs, louve, multi biberons.
- **Gestion pâturage :** clôtures fixe ou mobile, abreuvement.
- **Autres investissements** : remorques transport animaux vivants (bétaillères), ou remorques froid, logiciel gestion de troupeau (hors abonnement), équipements lecture boucles, matériel de traite, de transformation.

Les cas particuliers d'investissements non compris dans la liste ci-dessus, seront examinés avec la région par un comité de pilotage du dispositif animé par le GIE.

- **Exclusions :**

- Les investissements ayant déjà fait l'objet d'un financement dans le cadre d'un PCAE, ou d'un Pass'agri filière de la Région
- Les matériels d'occasion
- Les matériels de renouvellement

Modalités financières :

- Taux aide 40 % maxi
- Investissement compris entre 2000 et 4000 € (Pass Agri filière au-delà de 4 000€)

- Les investissements devront être réalisés avant **le 12 avril 2024 (facture acquittée).**
- Date limite des dépôts : 8 décembre 2023

Procédure et suivi des dossiers

Etape 1 : montage des dossiers et envoi au GIE complets avec les pièces justificatives

↓

Etape 2 : Examen des dossiers en comité technique régional → Décision du comité

↓

Réalisation de l'investissement complet

↓

Etape 3 : envoi des factures acquittées pour la mise en paiement par le GIE lait viande Nord Picardie

Début des travaux possible, après réception du dossier au GIE Lait Viande Nord Picardie
Sans préfigurer de l'obtention de l'aide

GIE Lait Viande Nord Picardie
19 bis rue Alexandre Dumas
80096 AMIENS cedex 3
Mail : gie.lvnp@wanadoo.fr

Attention toute facture antérieure à la date de dépôt de la demande ne sera pas retenue.

Contacts : GIE Lait Viande Nord Picardie
Jocelyne MACHEFER / Bernard FIEVET : 03.22.33.69.44
Mail : gie.lvnp@wanadoo.fr